

Le partage de la culture sur Internet n'est pas une question d'argent

Vous n'êtes que des enfants gâtés qui ne veulent pas payer, nous dit l'industrie du copyright...

Un argument que ne veut vraiment plus entendre Rick Falkvinge, en comparant la situation à l'affaire de la taxe sur le thé de Boston qui déclencha la révolte des Amériques contre la domination anglaise au XVIIIe siècle.

Imbéciles ! Cela n'a jamais été une histoire d'argent : Similitudes entre les cauchemars du monopole du copyright et l'affaire de la taxe sur le thé de Boston

It Was Never About The Money, Stupid: The Similarities Between Copyright Monopoly Madness & Boston Tea Taxes

Rick Falkvinge - 29 décembre 2013 - TorrentFreak

(Traduction : sinma, Peekmo, Sylvain, eve, emchateau, goofy, brandelune, Jeey_PPMP, KoS, Asta, benjamin, Sky + anonymes)

« Vous n'êtes que des enfants gâtés qui ne veulent pas payer », nous dit l'industrie du copyright, voyant les citoyens partager culture et connaissance par Internet. « Vous n'êtes que des enfants gâtés qui ne veulent pas payer », disaient les Anglais aux révoltés du Boston Tea Party. Les mécanismes sous-jacents sont les mêmes.

À chaque nouvelle découverte, d'anciennes raretés deviennent abondantes et de nouvelles raretés apparaissent autour des nouvelles abondances. Quand les ménages ont été électrifiés, la réfrigération des aliments est devenue chose courante, l'industrie de la glace s'est retrouvée sans marché du jour au lendemain et les électriciens ont pris le devant de la scène. Quand les lampadaires électriques arrivèrent, la profession d'allumeur de réverbères devint obsolète et

encore une fois, il fallait plus d'électriciens. Quand le courrier électronique arriva, les services postaux et les postiers sont devenus largement obsolètes mais les administrateurs systèmes étaient devenus nécessaires à la place.

Quand les ordinateurs et Internet nous permettent aujourd'hui de fabriquer nos propres copies de la culture et du savoir, c'est au tour de l'industrie du copyright — qui gardait un monopole sur ce genre de duplication, maintenant la rareté de la culture et du savoir — de devenir obsolète, et en face de cette nouvelle abondance de culture et de savoir, de nouvelles raretés apparaissent. Par exemple, quand vous avez plus ou moins toute la musique du monde sur votre disque dur, il devient fatigant et laborieux de les classer pour écouter ce que vous voulez.

Quand le service de musique Pandora a été lancé, il fit exactement cela : il résolut la nouvelle rareté, la capacité à trier parmi l'abondance. Je suis le 110e abonné sur plus de 20 millions aujourd'hui (et j'ai aussi payé pour contourner la ridicule tentative de blocage de ce service aux États-Unis). Il est facile de le vérifier.

Ceci est remarquable car les pirates ne sont pas disposés à payer pour la culture et les services (de diffusion) des connaissances. Cependant, les pirates (et par les « pirates », je veux dire les 150 millions de jeunes américains, 250 millions d'européens, et environ la moitié des jeunes du reste de la population mondiale) ne sont pas disposés à payer pour des services obsolètes, telles que la duplication. Les pirates sont **les utilisateurs de la première heure** (*NdT : early adopters*).

Reprenons cela, car il s'agit de l'élément clé pour arrêter de répéter tel un perroquet la sentence inexacte du « je ne veux pas payer » à propos des personnes qui partagent joyeusement en ligne culture et savoir :

Les pirates sont des utilisateurs de la première heure, en avance sur leur temps. Si vous leur mettez quelque chose de nouveau et brillant entre les mains, ils vous jetteront de l'argent. Inversement, ils seront les premiers à identifier un marché dépassé et l'abandonneront. De plus, ils n'accepteront - jamais - les lois qui les enferment avec un service qu'ils n'ont pas demandé, surtout quand ils peuvent faire la même chose eux-mêmes pratiquement sans aucun effort, comme fabriquer leurs propres copies de films, musiques, jeux ou logiciels avec leur propre matière première et leur travail.

Évidemment, cela signifie que vous ne pouvez pas obliger moralement les pirates

à payer pour la fabrication de leurs propres copies en utilisant leur propre travail et matériaux, même si la loi dit que vous avez le droit de les taxer et de leur imposer une amende pour le faire. Cela apparaît comme extrêmement lourd et répressif.

Cela s'est produit de nombreuses fois auparavant, et ces situations ont tendance à se résoudre de la même façon. L'une des plus célèbres occurrences est celle qui a abouti à la grande manif du thé sur les quais de Boston. Ceci est advenu en dépit du fait que ces gens ne semblaient pas avoir un problème en tant que tel sur le fait de payer l'impôt sur le thé, le problème n'était pas un problème financier, ça ne l'a jamais été.

Vous pouvez dénigrer les pirates en prétendant qu'ils sont avarés, et probablement assez aisés pour payer s'ils le voulaient, comme on pouvait alors dénigrer les buveurs de thé de l'époque comme des salauds avarés qui pouvaient très bien payer la taxe sur le thé d'Angleterre. Ce faisant, vous êtes complètement à côté de la plaque, en choisissant, de manière grotesque, de déformer les éléments du débat afin d'éviter d'être déstabilisé, quitte à rester ignorant.

« Mais le Boston Tea Party concernait la taxation sans représentation » (*NdT : c'est-à-dire que les populations américaines étaient taxées par un pouvoir étranger, auquel elles n'avaient aucune part, alors que les Anglais avaient une représentation populaire au Parlement qui votait l'impôt*), diraient certains. « Le problème du monopole du copyright est différent ! »

L'est-il vraiment ?

Vraiment ?

Regardons les faits dont on dispose. Les lois sur le monopole du copyright ont été construites pour bénéficier au public, et au public seul. Dans la constitution des États-Unis, le but du monopole du copyright est clairement décrit comme « la promotion du progrès des sciences, et des arts utiles ». Rien de plus, rien de moins.

C'est important de noter cela, comme le but du monopole (« droit exclusif ») n'est pas, et n'a jamais été, d'autoriser quiconque à faire de l'argent à partir d'une activité particulière. Son but n'a jamais été, notamment, d'autoriser quelqu'un à

continuer à faire de l'argent de la manière dont il l'avait toujours fait, même lorsque la technologie a modifié le paysage et que leur offre n'ajoutait plus aucune valeur supplémentaire.

Le monopole du copyright est un équilibre, mais c'est un équilibre entre deux intérêts publics qui entrent en conflit : l'intérêt public dans la promotion des nouvelles sciences et arts, et le même intérêt public d'avoir accès à ces sciences et arts. Les industriels du copyright n'ont aucune légitimité dans cette réglementation.

C'est là que le problème commence. Car, lorsque nous regardons comment la réglementation sur le monopole du copyright a été écrite et réécrite durant les dernières décennies, elle a été entièrement adaptée aux souhaits d'une industrie obsolète d'intermédiaires, augmentant de plus en plus les peines en cas de contournement de leur impasse monopolistique. L'intérêt du public - le seul acteur légitime - n'est plus, et n'a pas été, du tout pris en compte. Dit simplement : le public n'a pas voix au chapitre.

Donc si une loi qui force les gens à payer quelque chose inutilement et involontairement n'est pas une taxe, alors qu'est-ce que c'est ?

Et si leurs intérêts ne sont pas représentés^[1] dans cette législation... euh... ?

Cet argument peut apparaître comme ésotérique et étrange à ceux qui défendent le monopole du droit d'auteur mais je garantis deux choses à ces gens : premièrement, répéter comme un perroquet : « tout ce que vous voulez c'est ne pas payer » apparaît comme tout aussi étrange et éloigné de la réalité à ces entrepreneurs qui repoussent les limites, conscients de la technologie et de la société d'aujourd'hui. Et deuxièmement, le mot d'ordre « pas de taxe sans représentation » suite au Boston Tea Party devait sembler tout aussi étrange aux oreilles de l'élite autoproclamée de l'époque.

Je ne veux plus jamais entendre « vous ne voulez juste pas payer » de ma vie. Nous fabriquons nos propres copies de ce que nous observons directement avec notre travail et notre matériel, et nous avons tous les droits moraux, philosophiques, éthiques, économiques, et naturels de le faire. Nous rejetons le droit d'une industrie obsolète à décréter des taxes privées sur notre propre travail. Si vous voulez faire partie du futur,

essayez au moins de prendre nettement plus de recul.

J'espère que le débat en 2014 sera légèrement plus élevé que depuis toutes ces années où je m'y suis impliqué (c'est-à-dire depuis 1987 environ). C'est à nous tous de forcer le débat dans le bon sens.

Notes

[1] NdT : Le terme *représenté* est en relation avec le principe de consentement à l'impôt affirmé par les Révolutions du 18e siècle).